fations fausses ou incomplètes entraîneraient l'élimination du concours. Les élèves qui ont remis l'année dernière leur extrait de naissance, sont dispensés de cette formalité.

Les lauréats des concours précédents qui, se présentant en 1890 dans la même série, auraient mérité un nouveau prix, recevront un diplôme. Ce diplôme remplacera et mentionnera la récompense accordée dans le précédent concours.

Voici maintenant le programme suivant les différentes catégories :

Jeunes gens : 1° Enseignement secondaire : 1re série, au-dessus de 16 ans (au 30 juin 1890), programme du cours de Saint-Cyr ; 2e série au-dessous de 16 ans (au 30 juin 1890), France et colonies françaises.

2° Enseignement primaire supérieur : 3e série, au-dessus de 15 ans (au 30 juin 1890), les cinq parties du monde moins l'Europe ; 4e série, au-dessous de 15 ans (au 30 juin 1890), géographie, physique, politique et économique de l'Europe, moins la France.

3 Enseignement primaire élémentaire : 5e série, âgés de 11 à 14 ans (au 30 juin 1890) ; région du Nord de la France : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Ardennes ; 6e série, âgés de 9 à 11 ans (au 30 juin 1890), la France.

Jeunes filles : 1° Enseignement secondaire : 1re série : au-dessus de 16 ans (au 30 juin 1890), géographie économique des cinq parties du monde ; 2e série : au-dessous de 16 ans (au 30 juin 1890), France et colonies françaises.

2. Enseignement primaire supérieur : 3e série au-dessus de 15 ans (au 30 juin 1890), les cinq parties du monde moins l'Europe, 4e série, au-dessous de 15 ans (au 30 juin 1890), géographie physique, politique et économique de l'Europe, moins la France.

3. Enseignement primaire élémentaire : 5e série âgées de 11 à 14 ans (au 30 juin 1890) ; région du nord de la France : Nord, Pas-de-Calais, Somme Aisne et Ardennes ; 6e série, âgées de 9 à 11 ans, la France.

Nécrologie. — Jeudi, à 10 heures, ont eu lieu, à Notre-Dame, les funérailles de M. Edouard Paris, employé de la Voirie, neveu de M. Paris, l'inspecteur de police, décédé à l'âge de 22 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Le défunt était membre de la Société de gymnastique et d'armes et du Cercle sténographique ; ses camarades, en grand nombre, assistaient à la triste cérémonie.

Au cimetière, M. Paul Hugodot, de Lille, secrétaire et vice-président de l'Union sténographique du Nord, a dit, en termes émus, le dernier adieu, et a donné un souvenir au regretté Marius Dujardin, mort dans les mêmes circonstances, il y a moins de deux ans!

La protestation des débitants de boisson. — Nous rappelons qu'une liste de protestation est déposée chez M. Maillet, rue du Tilleul, où les intéressés peuvent s'adresser pour donner leur signature.

Chronique du travail. — La grève qui s'était déclarée la semaine dernière à la fabrique de tapis de M. Honoré, rue de la Latte, est terminée. Tous les ouvriers sont rentrés. On sait que le patron avait fait spontanément droit à la demande de 10 0/0 d'augmentation, mais s'était refusé à prendre à sa charge le salaire des *tireurs de cordes* qui continueront, en effet, à être payés par les tapisseurs.

La journée de 12 heures. — En vertu de la loi du 9 septembre 1848 sur la limitation à 12 heures de la journée du travail, des poursuites correctionnelles sont exercées à la charge du chef d'un des importants établissements de la ville qui a fait travailler au-delà de l'heure réglementaire.

La loi de 12 heures. — Un nouveau procès a été fait aujourd'hui, jeudi. On s'attend à en avoir d'autres avant 24 heures. Que les industriels se persuadent bien qu'ils n'ont pas la moindre chance, s'ils sont pris en défaut, de voir leurs explications accueillies.

Un vol de laines. — Une malheureuse fille, mère d'un enfant, Philomène B..., demeurant au Blanc-Seau et travaillant chez MM. Dillies et Stolz, boulevard Gambetta, était soupçonnée depuis quelque temps de voler ses patrons. A la sortie, mardi soir, elle fut visitée et on trouva sur elle pour quatre à cinq francs de laine filée. Elle fut aussitôt arrêtée et conduite en prison. Elle a fait des aveux complets.

Un lendemain de Fête. — Le mardi de la Pentecôte, un sieur Billiet, âgé de 35 ans, tisserand, demeurant avec sa mère rue de la Cité, continuait à s'amuser dans un cabaret aux environs de l'abattoir. Un marchand de légumes qui partait faire un chargement à Menin, lui proposa de l'accompagner, ainsi qu'un autre consommateur qui se trouvait là.

On se met en route, mais on s'arrêtait de temps en temps. Au Blanc-Four le compagnon de Billiet descendit.

A partir de ce moment il y a de graves lacunes dans la mémoire du tisserand et il prétend qu'à un moment qu'il ne peut préciser, il se trouva seul dans un carrefour d'Halluin et que voulant savoir l'heure, il ne trouva plus ni montre ni chaîne. Bien plus il alla à la gare, mais en se fouillant, plus de porte-monnaie, plus un sou dans ses poches! Il dut revenir l'oreille basse à Tourcoing.

Or il est prouvé que voiturier et voyageur ont pris une consommation dans certain cabaret des Baraques et que ce dernier y ayant rencontré agréable société, n'a plus voulu aller plus loin. *J'y suis, j'y reste*, a-t-il dit. Seulement il ne s'est pas comment il en est sorti.

Outrages aux mœurs. — Marie E... cuisinière belge, âgée de 28 ans, une de ces créatures éhontées qu'on ne rencontre que trop souvent est poursuivie pour outrages aux mœurs. Les faits se sont passés le 16 mai dans un cabaret de la rue de la Cloche. Il est bien facheux qu'on ne puisse poursuivre en même temps le quidam qui a offert 20 sous et payé une bouteille de vin.

Dégâts dans les récoltes. — Décidément et les cultivateurs s'en réjouiront, la police fait une guerre sans merci aux gamins qui courent par les champs comme sur les grand'routes, et chaque jour nous avons à relever quelques contraventions. Notons pour aujourd'hui :

1° César Dujardin, âgé de 11 ans, demeurant au Beau Séjour, que le garde Leplat a trouvé jetant des pierres après les passants.

2° Achille Keursbileck, âgé de 7 ans, pris par l'agent Lorthiois, pour passage sur un terrain ensemencé.

Les condamnations en correctionnelle. — Le sieur X..., ce vieillard arrêté la semaine dernière dans le jardin public pour outrages aux mœurs, a été condamné à un mois de prison et seize francs d'amende.

Marcq-en-Barœul. — *Vol de bijoux.* — Dimanche vers 4 h. 1/2 de l'après-midi, M. et Mme César Bataille, demeurant rue de Lille, 73, s'absentaient après avoir tout fermé avec le plus grand soin. A leur retour à 10 heures du soir, ils constatèrent qu'une fenêtre avait été fracturée et qu'on avait pénétré dans l'intérieur. En effet, les meubles de différentes pièces avaient été forcés et ouverts et les effets qu'ils contenaient jetés çà et là pêle-mêle.

Le voleur n'a pas trouvé l'argent mais a fait main-basse sur quantité de bijoux, entre autres une bague avec diamants de la valeur de 150 fr., et autres pièces, boucles, chaînes, montres, bracelets, etc., le tout estimé 307 fr.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Bousbecque. — Dans sa séance du 3 juin courant, le Conseil municipal de Bousbecque a 1° Approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice de 1889; 2. Approuvé les comptes administratifs du bureau de bienfaisance et de l'hospice pour le même exercice; 3. Voté le budget primitif de la commune pour 1891 et le budget additionnel de 1890.

4. Approuvé les budgets primitifs du bureau de bienfaisance et de l'hospice pour 1891 et les budgets additionnels de ces mêmes établissements pour 1890; 5. Donné un avis favorable à l'acceptation d'un legs de Mlle Catry fait à l'église, à l'hospice et à un orphelinat à créer.

Halluin. — Une rixe, due à l'entêtement d'un ivrogne a eu lieu dimanche soir vers onze heures trois quarts, à l'estaminet du *Pignon noir*.

Le sieur Donat Depauw, fatigué des injures de Charles Maës, que la boisson rendait insupportable, brisa une chope sur la tête de son insulteur.

Le sang jaillit avec abondance et la blessure dut être pansée par un docteur. Une enquête est ouverte.

Linselles. — *Ivresse mortelle.* — Mardi soir des passants trouvaient ivre mort dans un champ le nommé Guibert dit *Le Lapin*, âgé de 56 ans.

On le transporta à son domicile où il est mort quelques heures après, succombant à une congestion cérébrale.

— Deraedt, dont nous avons raconté hier les exploits, a été conduit à Lille mercredi matin.

— *Les Frères d'armes* et *les anciens militaires réunis* ont fait bénir dimanche dans l'après-midi les drapeaux de leurs sociétés : tous les membres assistaient à la cérémonie.

LILLE

Une arrestation importante — En vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Legrand, juge d'instruction, la police de sûreté a arrêté mercredi à midi, le sieur Wolff Zimmermann, ancien directeur à Lille de la société générale des Téléphones, qui a son siège rue Faidherbe, 35.

Pendant plus de sept ans, Zimmermann a été chargé par la Société générale des téléphones dont l'administration est à Paris, rue Caumartin, de réaliser dans la région du Nord les opérations diverses qui constituent l'objet de l'association.

Il avait à s'occuper d'un magasin d'appareils et devait aussi diriger une équipe d'ouvriers pour le compte de la Compagnie.

Tout ce qui était fait dans ces conditions devait naturellement être porté sur des livres spéciaux, soumis de temps en temps au contrôle de l'administration.

En décembre dernier, les intéressés, qui ont déposé une plainte en abus de confiance, s'aperçurent des agissements de leur fondé de pouvoirs et prirent une décision énergique en vue de sa révocation immédiate.

Il fut remplacé par M. Arsène Rousselle. Un inventaire minutieusement établi révéla certaines indélicatesses commises par M. Zimmermann au préjudice de la Compagnie.

D'après les plaignants, l'employé infidèle aurait disposé à son profit d'un nombre considérable d'objets en magasin.

On sut ensuite qu'il aurait tiré sur les clients pour le montant des factures dressées par lui, factures dont il n'aurait pas encore remis le montant entre les mains de ses patrons.

En somme, les abus de confiance dont se serait rendu coupable Zimmermann, consistent en détournements d'une partie de matériel et en détournements de fonds.

Une grande quantité de factures auraient été majorées. Certains prix « d'heures d'ouvriers » auraient été encaissés et n'auraient jamais été versés à la société. Des primes *d'abonnements, d'entretien* auraient été également détournées.

Plusieurs escroqueries auraient été en outre accomplies à l'égard de clients qui sont pour la plupart des grands industriels de la région. Le prix des appareils qui ont été vendus à ces derniers auraient tous été majorés.

Il serait assez difficile, pour l'instant, d'évaluer le montant du préjudice causé par Zimmermann à la Compagnie générale des Téléphones. Les faits remontent trop haut, à 1882 fort probablement, c'est-à-dire au jour où Zimmermann a débuté.

Zimmermann a été arrêté à son domicile, rue Faidherbe, 10, par M. l'inspecteur de la police de sûreté, Florin. Il a été conduit mercredi après-midi au parquet.

Le congrès des brasseurs. — La dernière journée du congrès des brasseurs a été consacré à une excursion à Lens et à la visite de l'importante malterie de MM. Courtin frères à Avion.

Là les membres du Congrès se sont divisés en deux groupes et ont visité les uns l'installation des mines de Lens, les autres celle des mines de Liévin.

Un lunch a été offert par le syndicat des brasseurs de la région du Nord dans la salle qui sert de magasin aux grains de MM. Courtin.

M. Delemer a exprimé le vœu que les assemblées professionnelles s'étendent et se multiplient.

Ils se sont séparés en se donnant rendez-vous à Nancy où aura lieu le Congrès de la brasserie française.

Musée commercial de Lille. — La commission administrative vient de recevoir et tient à la disposition des visiteurs jusqu'au 30 juin :

« 1° Une importante collection d'échantillons de draperies de fabrication étrangère et de vente courante en Belgique.

» 2° Une collection d'échantillons de broderies de fabrication suisse.

» 3° Une collection d'échantillons devants de chemisse de fabrication allemande.

» 4° Une collection d'échantillons de plaids et de couvertures de voyage de fabrication anglaise.

Les visiteurs trouveront, en outre, exposées des collections variées des produits du Mexique, du *Guatémala, du Salvador, du Chili, de la Russie* et de la Serbie, ayant figuré à l'Exposition universelle de 1887 et dont le classement vient d'être terminé.

Société régionale des architectes du nord de la France. — La prochaine réunion mensuelle de la société des architectes du nord de la France aura lieu à Lille, le 7 juin 1890, à trois heures de l'après-midi, au siège social, rue Nationale, 87.

La dernière réunion a été tenue à Amiens, dans une des salles de l'hôtel de ville, que la municipalité a bien voulu mettre à la disposition du comité de la Somme.

M. le président a d'abord procédé à l'installation de M. Payen, architecte d'arrondissement à Abbeville; il a ensuite remis à M. Jérémie Maintenay, appareilleur chef de chantier à la cathédrale d'Amiens, le certificat de mérite et la médaille qui lui ont été accordés par la société ; l'assemblée a ensuite adopté un tarif d'honoraires pour les travaux d'architecture.

Avant et après la séance, la société a visité plusieurs constructions.

1° L'église du Sacré-Cœur et la succursale du Crédit lyonnais, ces édifices en cours d'exécution érigés sur les plans de M. Douillet ont été examinés avec grand intérêt ; l'église surtout, dont la disposition est originale, présentera dans son ensemble un bel aspect.

2° Un superbe hall, style du XVe siècle, dû au talent de M. Deleforterie; une cheminée monumentale en pierres a été très remarquée.

3° L'asile Saint-Victor (hospice d'aveugles) fondé par un généreux bienfaiteur, vaste édifice qui se construit en dehors d'Amiens, dans lequel les malheureux seront confortablement et sainement logés, et où seront réunies toutes les installations nécessaires à la guérison des maladies des yeux.

GASCONNADE

Oui, la maison Vaissier est de telle importance
Que chaque mois, dit-on, pour sa correspondance,
Elle épargne plus de cent francs d'encre à copier,
Rien qu'en ne mettant pas les accents sur les é.

22853d *Savonnerie du Congo, Roubaix-Paris.*

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 4 juin

LES GRÈVES

Le pillage de l'usine Desurmont. — La manifestation contre la filature Desurmont, le 3 mai dernier, a eu une gravité exceptionnelle. On s'est fait remettre de l'argent. On a tout pillé, tout brisé. Il y a eu pour 2,000 francs de dégâts.

Parmi les individus arrêtés, figurent H. Desfrenne, Henri Saffers, Louis Leclercq et Cyrille Dhellemmes. Le tribunal les a condamnés tous quatre pour violation de domicile, entrave à la liberté du travail et bris de cloture. Les trois premiers ont, en outre, été déclarés coupables de vol ou de recel.

Les peines prononcées ont été les suivantes : deux ans contre Desfrenne et Saffers ; un an contre Dhellemmes. Leclercq, mineur de 16 ans, a été, comme ayant agi sans discernement, renvoyé dans une maison de correction, jusqu'à ce qu'il ait accompli sa vingtième année.

A Douai, M. le conseiller Desticker a fait le rapport.

M. l'avocat général Tainturier a interjeté appel *à minima*. Il demande à la Cour de prononcer contre Desfrennes et Saffers, l'interdiction de séjour, afin qu'on puisse les éloigner pendant longtemps, de la région de Roubaix-Tourcoing. D'autre part, Leclercq a agi avec discernement, d'après le ministère public qui réclame, à son égard, la substitution de la prison à la maison de correction.

Dhellemmes se prétend innocent et prie les magistrats d'entendre divers témoins.

La Cour lui a accordé une enquête; elle a dès lors continué l'affaire à huitaine, en ce qui le concerne.

Écartant la complicité de vol pour Saffers, elle a purement et simplement confirmé la peine que le tribunal a appliquée à ce dernier.

Elle a élevé la répression, relativement à Desfrenne, à trois ans d'emprisonnement et à cinq ans d'interdiction de séjour.

Enfin, elle a remplacé par dix-huit mois de prison la détention, à titre de correction, infligée à Leclercq.

Bris de clôture. — Auguste Delemasure, rattacheur à Tourcoing, a été condamné à quatre mois de prison et 50 francs d'amende, pour avoir jeté des briques sur les filatures Honoré et Bernard-Cuvelier.

Il a interjeté appel. Après le rapport de M. le président Lemaire, Me D'Hooghe présente la défense. La peine a été confirmée.

Outrages aux magistrats. — A la même audience, divers incidents se sont produits.

Un belge du nom de Boon a été condamné à deux ans de prison, pour avoir insulté les magistrats en les traitant de canailles et de voleurs.

Un individu originaire de Roubaix, appelé Désiré Lebleu a dit que M. le procureur-général de Douai n'était qu'une franche canaille... Une peine de deux ans a également été prononcée contre lui, pour ce fait.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,
Monsieur le Rédacteur,

Dans votre petite édition de ce matin vous publiez que la Chambre syndicale des employés des Postes et Télégraphes était allée, à l'issue de la réunion des débitants de boissons, trouver Monsieur le député Moreau pour le solliciter de bien vouloir prendre en main la défense de leur cause, et, si besoin est, d'interpeller Monsieur le Ministre à ce sujet.

Nous vous ferons remarquer Monsieur le Rédacteur, qu'il n'existe pas chez nous de chambre syndicale, ni association de ce genre. Nous sommes trop soucieux de la discipline pour opposer à l'administration des Postes une force quelconque, assez puissante qui générait sa marche régulière et entraverait plutôt les réformes que nous revendiquons au lieu de les résoudre.

Il n'est point vrai non plus que nous ayons demandé à M. Moreau d'interpeller Monsieur le Ministre à notre sujet.

Les soussignés facteurs des Postes et des Télégraphes vous demandent de bien vouloir rectifier ces erreurs qui se sont glissées dans les colonnes de votre journal en donnant à cette lettre la publicité voulue et vous prient d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de leur parfaite considération.

Les Facteurs des Postes et Télégraphes de Roubaix :
MARVAL, ZÉPHIR FOREST, J.-B. DESCAMPS, G. BRASSART, EM. POLLET, A. DEREUSME, LEGRAND, C. FOREST, PETIT, FIÉVET, R. NIVESSE fils, BLAS. J. SAVOIE, SCHAPMANN, DELERUE, PLACE, LAVAUX, RICHARD, NIVESSE, HERBAUT, OGÉ, BOUCHEZ, BAILLEUL, P. FOLLET, CAULIER. *(Il y a de plus trois noms illisibles.)*

NORD

Suicide d'un sous-officier à Douai. — Mercredi matin, deux heures environ après le départ de la deuxième colonne du 15e régiment d'artillerie pour Calais, colonne qui séjourne à Arras, on a trouvé pendu à une *poutre du grenier d'un des bâtiments* de la caserne Caux (ancienne caserne d'Esquerchin), un maréchal des logis de la 11e batterie du 15e, Eugène Dubusse, âgé de 25 ans, originaire d'Illies (canton de La Bassée).

Ce malheureux, qui s'était pendu à l'aide d'une corde à fourrage, avait répondu à l'appel lundi soir et depuis ce moment avait disparu ; on n'a trouvé sur lui aucun écrit permettant d'expliquer ce suicide.

Dubusse, qui avait été maréchal des logis chef à la 10e batterie, se sentant, paraît-il, incapable de remplir cette fonction, avait demandé à rendre ses galons et à redevenir maréchal des logis, ce qui lui avait été accordé. On suppose que c'est dans un moment de découragement que ce malheureux a mis fin à ses jours, car on avait remarqué que depuis quelque temps, il était devenu très sombre.

Après les formalités d'usage, le corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANTIGHEM-MERCIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julie MERCIER, décédée à Roubaix, le 3 juin 1890, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Choiseul, cour Mullier, 3, à 8 heures.

Les amis et connaissances de la famille PINOY-WITTEBOLLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Cordule WITTEBOLLE, décédée à Roubaix, le 4 juin 1890, à l'âge de 63 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Milton, 7.

Les amis et connaissances de la famille SALEMBIÉ-GLORIEUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alexandre-Henri SALEMBIÉ, décédé à Bondues, le 3 juin 1890, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 7 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Bondues. Les Matines et Laudes seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Cordonniers, 10 bis. — L'Obit du mois sera célébré le mardi 8 juillet, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille PEERS-VANLAETHUM qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Frédéric-Pierre PEERS, décédé à Roubaix, le 4 juin 1890, dans sa 31e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 7 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 6, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 164.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

5 JUIN 1568

SUPPLICE D'EGMONT

Lamoral, comte d'Egmont, était au premier rang de la noblesse des Pays-Bas. Soldat intrépide, il avait pris la plus grande part aux victoires remportées par les Espagnols sur les Français à Saint-Quentin (1557) et à Gravelines (1558). Courtois et généreux, il était selon Brantôme, « le seigneur de la plus belle façon et de la meilleure grâce qu'il eût jamais vu », mais aussi, amoureux de fumée, et facile à se laisser éblouir par l'orgueil ou séduire par la flatterie.

Entraîné dans les projets de résistance organisés par les seigneurs contre Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas pour son frère Philippe II, il avait formellement refusé de s'associer à leur résolution de s'emparer de la direction des affaires, avait rompu avec eux, ainsi que le comte de Hornes, et n'avait pris aucune part à la présentation de la fameuse Requête des Gueux. Mais, quelques jours après, il s'était engagé, avec Orange et Hornes, à les avertir de tout ce qui pourrait se traiter contre eux dans le Conseil de Régence, dont tous trois faisaient partie comme chevaliers de la Toison d'Or; cela devait lui coûter la vie.

Il ne tarda pas à s'en repentir lorsqu'il vit éclater ouvertement la révolte des Gueux; sa conscience était troublée, ses cheveux blanchissaient; il déclara qu'il quitterait plutôt le pays que de violer son serment en combattant contre le Roi, et qu'il tiendrait pour ennemis tous ceux qui agiraient autrement, et lorsqu'au mois d'août 1567 le duc d'Albe entra à Bruxelles avec une armée qu'il amenait d'Italie, ce fut Egmont qu'il trouva debout auprès de la Régente comme pour témoigner que sa conduite récente avait effacé ses fautes passées. Mais les relations qu'il avait eues avec les révoltés, la grande influence qu'il exerçait dans le pays, le faisaient considérer comme responsable de la rébellion, et son arrestation était décidée.

Averti du danger qu'il courait, Egmont refusait de s'enfuir ; en vain, le 8 septembre, le capitaine espagnol Romero faisait parvenir à la comtesse l'avis de le faire partir au plus tôt ; en vain, le lendemain, le propre fils (naturel) du duc d'Albe, lui dit à l'oreille, au sortir d'un banquet : « Prenez le meilleur cheval de vos écuries et fuyez au plus vite. » Egmont était mandé pour le soir même avec Hornes chez le duc d'Albes, il y alla ; il n'en devait plus sortir libre. Comme ils quittaient le duc après leur entretien avec lui, tous deux furent arrêtés et emprisonnés à Gand.

Leur procès dura longtemps ; les succès des Gueux trop mêlés de cruauté, en précipitèrent la solution. Amenés à Bruxelles le 3 juin, Egmont et Hornes furent déclarés, le lendemain, coupables de lèse-majesté et de rébellion, et condamnés à avoir la tête tranchée. « Voilà une sévère sentence », dit Egmont, quand on vint le réveiller, à onze heures du soir, pour lui lire sa condamnation ; il ne perdit pas sa fermeté, se confessa, mais au premier mot du « Notre Père... », il ne put s'empêcher de pleurer en pensant à sa femme et à ses onze enfants; il n'avait que quarante-six ans.

Le lendemain 5, à dix heures du matin, il sortit de sa prison, qui était sur la place de l'Hotel-de-Ville, paré comme une fête ; un échafaud tendu de noir s'élevait sur la place, avec un crucifix sur une table, et deux pieux garnis de fer, entouré de troupes pour maintenir la population ; au milieu d'une émotion que partageaient beaucoup de soldats qu'il avait jadis conduits à la victoire, Egmont y monta et, après avoir demandé : « N'y a-t-il point de grâce ? » s'agenouilla. Le bourreau leva sa hache; en ce moment, un rideau s'abaissa, et bientôt la tête sanglante d'Egmont apparut sur l'un des pieux ferrés ; quelques instants après, celle du comte de Hornes était plantée sur l'autre.

Tout le monde pleura Egmont, même les Espagnols, même le duc d'Albe, qui n'avait fait qu'obéir; il en fut malade, et, dit un témoin, « jecta des larmes aussi grosses que poix. » Sa mort ne trouva, parmi les souverains, d'autre approbateur qu'Elisabeth d'Angleterre.

VARIÉTÉS

LE SALUT

Voulez-vous juger le genre d'éducation d'une personne. Voulez-vous un exposé clair et concis de sa grâce, de sa dignité, de l'élévation de ses sentiments, de sa distinction ?

Voulez-vous savoir ce qu'elle pense de vous, le degré d'affection, de sympathie, de respect qu'elle vous porte ? Voulez-vous savoir si vous lui êtes ou non indifférent ? Si vous lui plaisez ou lui déplaisez, si elle vous estime ou vous aime ? N'ayez recours ni à une démarche dont l'issue pourrait être pénible, ni à une conversation qui pourrait manquer d'éléments, ni à un regard qui pourrait se voiler... regardez, examinez son salut.

Tout le monde salue, direz-vous, et, dans un geste auquel chacun a recours, il est bien difficile de faire une observation judicieuse, un juste examen. Le salut, en effet, est aussi varié que les physionomies; je n'ai jamais vu deux personnes saluant identiquement de la même façon ; je dirai même qu'il est plus varié, puisque par le même geste, le même ensemble, nous en multiplions chacun la nuance à l'infini suivant le sentiment qui nous inspire, ou que nous cherchons à inspirer, suivant les personnes à qui il s'adresse. Vous discernerez le salut solennel, le salut respectueux, le salut amical, cordial, hautain, superbe, indifférent, forcé, général, particulier, le salut profond, le salut obligatoire, le salut imposé, le salut cherché, le salut recherché, affecté, naturel, simple et digne.

Malgré cette diversité multiple, il est impossible de se tromper. Chaque salut traduit instantanément un sentiment, quel qu'il soit. Il exprime la haine comme l'amour, l'aisance comme le trouble, la distinction comme la banalité, l'audace comme la timidité, l'orgueil comme la modestie, l'humiliation comme la protection, la bienveillance comme l'antipathie. Il peut abaisser ou élever la personne à qui il s'adresse, la blâmer ou l'applaudir, l'encourager ou la décourager, la satisfaire ou la froisser, l'inquiéter ou la rassurer, la louer ou la flatter, lui inspirer l'orgueil ou lui révéler le nôtre, gagner son affection en traduisant la notre, exciter une curiosité dont nous voulons être l'objet, gagner un cœur en révélant l'état du nôtre . . . . . .

. . . . . .

Je ne parlerai pas de la campagne où il est d'usage de saluer tout le monde, même les étrangers; ce salut consiste dans la parole, le geste est absent. Aussi ne dira-t-on pas *saluer*, mais bien *dire bonjour*.

En ville, il est d'usage de saluer les personnes avec qui on a quelque rapport ; il arrive même que la rencontre fréquente des mêmes individus amène un salut machinal que rien n'autorise et que rien ne blâme; nous confondons alors les physionomies qui nous deviennent familières avec celles qui nous le sont, nous obéissons à un simple devoir de bienséance auquel il devient presque impossible dese soustraire.

Il n'est guère possible de pouvoir se dispenser de la réponse à un salut, quel qu'il soit, sans manquer au précepte le plus élémentaire de la politesse; mais avant d'accorder à une personne la faveur d'un salut, il faut la connaître assez pour ne pas avoir à en rougir ; il faut s'assurer aussi qu'on pourra le faire dans tous les lieux, dans toutes les circonstances, quels que soient ceux qui l'entourent ou qui nous accompagnent.

Il n'est rien de plus ordinaire que de saluer, et j'ajoute qu'il n'est rien de plus rare que de bien saluer. Le salut doit toujours avoir une certaine profondeur, il ne doit guère varier que dans l'expression des yeux, de la bouche, et des traits en général ; le salut de rencontre n'est cependant pas le salut d'entrée ou de sortie où l'on salue de face.

C'est une différence qui ne se fait généralement pas et qui ajoute ou retranche tout le charme du salut. Cette différence sera toujours observée en cherchant le regard de la personne saluée; si nous la suivons nous ne devons donc pas la saluer trop tôt; et si nous la rencontrons notre salut ne doit pas arriver trop tard. En un mot deux personnes qui se saluent doivent se regarder, ainsi que deux personnes qui se parlent. Il n'y a rien de gauche et de banal comme le salut que n'accompagne pas le regard.

S'il est une chose qui retranche tout le charme au salut, c'est l'affectation, s'il en est une qui lui donne toute sa grâce, c'est le naturel.

Le salut préparé a quelque chose de mesquin et de guindé; à celui-là, on peut quelquefois se tromper; comme tout ce qui est calculé et raisonné, il doit inspirer la méfiance. Il est quelquefois l'arme du mensonge et de la duplicité. L'assurance empressée du salut atteste rarement la douceur d'un sentiment, souvent l'orgueil y prend une part plus grande que le cœur. Il n'y a rien de calme et d'impassible comme la coquetterie calculée qui cherche l'approbation des yeux plutôt que celle du cœur; qui cherche l'admiration plutôt que l'amitié.

Un sentiment naissant n'a d'autre traduction qu'une douce timidité, une sorte de gaucherie exquise, de trouble charmant, d'hésitation délicieuse; il s'épanouit sur le front coloré de la jeune fille, dans son langage embarrassé, dans ses yeux doucement baissés, il se traduit en certitude dans son salut, dans l'agitation de sa démarche. Une jeune personne se montrera parfaitement correcte avec les indifférents, le soin qu'elle apportera à vouloir dissimuler les envahissements de son cœur lui donneront quelquefois, aux yeux de la personne aimée, une sorte d'indifférence blessante, son salut passera presque inaperçu. C'est alors la comparaison qui nous rassure.

Certaines personnes sont si portées à la dissimulation qu'elles traduisent le sentiment éprouvé par le sentiment opposé, ce sont généralement les natures maladives, celles dont l'éducation a été faussée ou qui rougissent de la noblesse d'un sentiment; leur salut sera provocateur.

Notre pauvre nature si portée vers le mal, tend à dénaturer toute chose, et tous, sans exception, nous dissimulons le plus noble sentiment que Dieu ait placé dans notre cœur. L'abus qui en a été fait l'a présenté sous tant de formes que nous en sommes arrivés à en rougir.

Rien n'est charmant comme le salut de l'enfant. Il y a, dans cette simplicité, quelque chose de touchant qui vous pénètre.

Rien n'est naturel comme le salut donné ou rendu par surprise, au moment où la pensée près de la personne présente que nous croyons éloignée, cherche une occupation agréable. Il se produit alors une espèce de commotion où se lit un saisissement plein de révélations. Ce salut du moins ne ment pas, la surprise en a éloigné le calcul.

Il serait presque impossible de déterminer, vu la diversité des cas, quelle est la personne qui doit saluer la première; tout dépend du degré de subordination, de respect, de supériorité, d'infériorité, d'amitié des personnes qui se saluent, ainsi que de la nature des rapports qui déterminent le salut. Dans beaucoup de cas, l'homme doit saluer le premier, à moins que le degré d'élévation de la femme ne lui fasse attendre son salut comme une faveur. Dans bien des circonstances aussi, le salut de l'homme n'est autorisé que par celui de la femme. Enfin, dans presque tous les cas, le salut réciproque est simultané; ceci a lieu surtout quand les personnes sont d'une situation analogue, quand elles sont rapprochées par une même éducation, des vues semblables, des sentiments identiques, des idées concordantes.

Rien n'est froissant comme le salut hautain et superbe, montrant clairement la distance qui sépare les personnes, blâmant jusqu'au geste respectueux qui les détermine, et lui donnant un caractère de profond abaissement; il semble n'être accordé qu'en forme de leçon sévère et comme un préservatif contre la conduite à venir.

Rien n'est délicieux comme le sourire franc, doux, sincère accompagnant un salut, rien n'est blessant comme le sourire dédaigneux. Les petitesses d'esprit accusent d'ailleurs des sentiments vulgaires, un cœur étroit, des idées bien limitées; le salut désapprobateur de ces intelligences bornées doit plutot nous laisser indifférents que tristes. Nous trouverons toujours la compensation chez ceux que de nobles sentiments nous attachent, et nous oublierons le salut des uns pour penser à celui des autres. PERVENCHE.

CHOSES ET AUTRES

Autant il est doux de souffrir pour ceux que nous aimons, autant il est amer de souffrir par eux.

⁂

Les grands esprits ennoblissent les petites choses, comme les petits esprits dénaturent les grandes.

⁂

Si désintéressé que paraisse un sentiment, il est souvent basé sur l'égoïsme.

⁂

Nous regardons de très près les défauts du prochain, et les nôtres de très loin. PERVENCHE.

Tarabel (Haute-Garonne)

Les deux boîtes **PILULES GICQUEL** que vous m'avez envoyées ont produit le meilleur résultat; ma fille et mon père ont obtenu presque leur guérison entière. Leur mal de tête a complètement disparu par l'effet de vos excellentes **PILULES GICQUEL** (*1 fr. 50 la boîte*).
22848d ALBIGÈRE, à Tarabel.

A. BOUTRY, ENTREPR
36, Rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES, Sables et Graviers
VOIES FERRÉES
TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

AUX
Fabriques Parisiennes
E. LANDAUER
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX

SPECIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes
FABRIQUE DE LINGERIE
et Broderie à la main
à **Remiremont** (Vosges)

Cette maison, si avantageusement connue et si appréciée par sa clientèle depuis de nombreuses années, vient de mettre en **VENTE**, pour la **SAISON D'ÉTÉ** un choix superbe de modèles nouveaux pour

TROUSSEAUX ET LAYETTES

ainsi qu'une quantité considérable d'articles pour enfants, tels que :

Robes blanches et couleurs, Tabliers, Douillettes, Pelisses cachemire et piqué, Robes de baptême, etc., etc.

CHOIX MAGNIFIQUE
DE RIDEAUX EN TOUS GENRES
SPÉCIALITÉ
DE LINGERIE FINE
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS ET TAIES BRODÉS
Prix exceptionnels
BRODERIES EN TOUS GENRES
Dépôt de Toiles des Vosges
ET
LINGE DE TABLE
garantis à l'usage
CHIFFRES ET BRODERIES
A FAÇON
Grand choix d'articles pour 1re communion

Le principe absolu de la Maison des **Fabriques Parisiennes** est de **vendre entièrement de confiance** les **articles les plus soignés et les mieux assortis** à des conditions de **bon marché exceptionnel.**

PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus.*

16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERN